

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Date de convocation : 4 avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 13 - Nombre de votants : 9

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 9 avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Anne HÉRY - LE PALLEC, Présidente du CCAS.

Étaient présents : Anne HÉRY - LE PALLEC - Mikaela DIMITRIU - Laure GRAIRE - Philippe BAY - Jean-Marc DUVAL - Jean BEAU - Thérèse HERVE - formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Caroline FRICKER-CAUSSE - Elisabeth FAUGIER (pouvoir à Mikaela DIMITRIU) - Vincent DROUX - Serge BRAS (pouvoir à Thérèse HERVE) - Béatrice COUDOUEL - Belinda GODLIMAN.

Madame Elisa VABOIS a été nommée secrétaire de séance.

2024-05 REPRISE PAR ANTICIPATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Madame la Présidente précise que la détermination des résultats s'effectue à la clôture de l'exercice au vu du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Conseil d'Administration peut alors, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

La reprise anticipée est justifiée par une fiche de calcul prévisionnel accompagnée de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2023 et du compte de gestion.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif du CCAS. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil d'Administration de reprendre par anticipation les résultats 2023, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture cumulé pour 2023 et de statuer sur la l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2024.

Vu les dispositions comptables et financières des articles L 1612-12 et L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice précédent ; que, par conséquent, le résultat cumulé de la section de fonctionnement et le résultat cumulé de la section d'investissement reportés ainsi que les restes à réaliser de la section d'investissement seront repris par anticipation dans le budget primitif 2024 ;

paraphe



Délibération 2024 - 05

Considérant que les résultats 2023 à intégrer au budget primitif 2024 du CCAS sont retracés dans les tableaux ci-après :

	Section investissement	Section fonctionnement	Total des sections
Résultat de l'exercice 2023	- 2 115,71	- 39 199,92	- 41 315,63
Résultat reporté 2022	18 768,12	40 940,76	59 708,88
Résultat de clôture 2023	16 652,41	1 740,84	18 393,25

Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Conseil d'administration du CCAS,

- APPROUVE la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023 ;
- AFFECTE le résultat comme suit :

Affectation définitive du résultat au BP 2024	Section investissement	Section fonctionnement
Excédent d'investissement (= R 001)	16 652,41	
Besoin de financement (= R 1068)		
Excédent de fonctionnement (= R 002)		1 740,84

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,



La Présidente du CCAS,

Anne HÉRY - LE PALLEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Date de convocation : 4 avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 13 - Nombre de votants : 9

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 9 avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Anne HÉRY - LE PALLEC, Présidente du CCAS.

Étaient présents : Anne HÉRY - LE PALLEC - Mikaela DIMITRIU - Laure GRAIRE - Philippe BAY - Jean-Marc DUVAL - Jean BEAU - Thérèse HERVE - formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Caroline FRICKER-CAUSSE - Elisabeth FAUGIER (pouvoir à Mikaela DIMITRIU) - Vincent DROUX - Serge BRAS (pouvoir à Thérèse HERVE) - Béatrice COUDOUEL - Belinda GODLIMAN.

Madame Elisa VABOIS a été nommée secrétaire de séance.

2024-06 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Vu l'instruction M57 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 21 mars 2024 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires ;

Il est proposé d'adopter les sections ci-dessous, détaillées par chapitre, incluant les restes à réaliser dont il a été pris acte lors du vote de reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2023 :

paraphe



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication



Budget Primitif 2024
Section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Proposition	Chap	Libellé	Proposition
011	Charges à caractère général	114 500,00	70	Produits de gestion courante	65 259,16
65	Autres charges de gestion courante	7 990,00	74	Dotations, subventions et participations	56 000,00
66	Charges financières	0,00	75	Produits exceptionnels	2 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00			
Total des dépenses réelles de fonctionnement		123 490,00	Total des recettes réelles de fonctionnement		123 259,16
023	Virement à la section d'investissement	0,00			
042	Opérations d'ordre entre sections	1 510,00	042	Opérations d'ordre entre sections	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 510,00	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		125 000,00	R002	Excédent reporté reprise anticipé	1 740,84
			TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		125 000,00

Section d'investissement

Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Proposition	Chap	Libellé	Proposition
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	13	Subventions d'investissement	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	27	Autres immobilisations financières	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1068	Excédent d'exploitation capitalisé	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00			
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	Total des recettes réelles d'investissement		0,00
040	Opérations d'ordres entre sections	0,00	040	Opérations d'ordres entre sections	1 510,00
			R001	Excédent reporté	16 652,41
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	Total des dépenses d'ordre d'investissement		18 162,41
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		0,00	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		18 162,41

Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Conseil d'administration du CCAS,

ADOpte dans son ensemble le budget primitif 2024 du CCAS de Chevreuse en suréquilibre selon l'article L.1612-6 et L.1612-7 du CGCT autorisant un excédent de la section d'investissement qu'elle qu'en soit l'origine, et un excédent de la section de fonctionnement provenant uniquement des résultats du compte administratif de l'exercice 2023.
Par conséquent, le budget est présenté comme suit :

- Total des dépenses en fonctionnement et en investissement 125 000,00 €
- Total des recettes en fonctionnement et en investissement 143 162,41 €

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,



La Présidente du CCAS,

(Signature)
Anne HERY - LE PALLEC



C.C.A.S. de CHEVREUSE - BUDGET CCAS - BP 2024

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par la Présidente, Anne HÉRY – LE PALLEC,
A Chevreuse, le 9/4/24
La Présidente, Anne HÉRY – LE PALLEC,

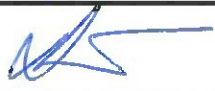


Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 7
Nombre de suffrages exprimés : 9
VOTE : Pour : 9
Contre : 1
Abstention : 1

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session Ordinaire .
A Chevreuse, le 9 avril 2024

Date de la convocation : 04 AVRIL 2024

Les membres du Conseil d'administration,

Madame Mikaela DIMITRIU	
Madame Caroline FRICKER-CAUSSE	
Madame Laure GRAIRE	
Monsieur Philippe BAY	
Madame Elisabeth FAUGIER	Po 
Monsieur Jean-Marc DUVAL	
Monsieur Vincent DROUX	
Monsieur Jean BEAU	
Madame Thérèse HERVÉ	
Monsieur Serge BRAS	Pouvoir 
Madame Béatrice COUDOUÉL	
Madame Belinda GODLIMAN	

Certifié exécutoire par la Présidente, Anne HÉRY – LE PALLEC, compte tenu de la transmission en préfecture le.....
et de la publication le

A Chevreuse, le